



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/141

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2020 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 18 novembre 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 novembre 2020

Le 25 novembre de l'année deux mille vingt à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
 Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/141

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2020 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 7,

Vu la délibération n°2020/048 du 12 juin 2020 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2020,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative n°1 :

Concernant les mouvements d'ordre, le montant prévu pour la passation des amortissements doit être augmenté de 4 445€. Ce mouvement est équilibré en fonctionnement et investissement.

Suite à une légère variation des taux bancaires, les charges financières doivent être actualisées de 4 050€.

La section de fonctionnement sera équilibrée grâce à une économie sur les charges générales.

Suite à un départ de plusieurs entreprises locataires de la pépinière, le compte de remboursement des cautions doit être approvisionné de 5 000€.

La section d'investissement sera équilibrée grâce à une économie sur les achats de nouveaux équipements.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	DÉPENSES	RECETTES
Réal	011	Charges générales	-8 495,00 €	
	66	Charges financières	4 050,00 €	
Ordre	042	Opérations d'ordre de transfert	4 445,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	0,00 €
Réal	11153	Opération équipement	-555,00 €	
	16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €	
Ordre	040	Opérations d'ordre de transfert		4 445,00 €
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT			4 445,00 €	4 445,00 €
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL				

- Approuve la Décision modificative n°1 du budget principal selon les équilibres suivants :
- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

